

# COMMISSION PERMANENTE

Séance du 16 avril 2007

CP 07/04-27

## ASSAINISSEMENT DES AGGLOMERATIONS PROGRAMME 2003

---

Le Conseil Général soutient depuis de nombreuses années par ses politiques, les travaux d'équipement des collectivités notamment dans le cadre de l'assainissement des agglomérations.

Les programmes votés par l'Assemblée départementale sont financés par des crédits du Conseil Général et du FNDAE.

Quelle que soit l'origine des financements, ces programmes sont établis selon des critères et taux d'intervention du Département, identiques à savoir :

- 45% (35 % subvention principale, 10 % subvention complémentaire) pour les réseaux,
- 48 % (38 % subvention principale, 10 % subvention complémentaire) pour les stations.

A ces subventions départementales viennent s'ajouter, sur un certain nombre d'opérations, les aides de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Afin de conserver des modalités d'intervention aussi justes et rationnelles que possible, pour l'ensemble des dossiers, il avait été convenu d'harmoniser et coordonner les interventions du Département et de l'Agence de bassin.

Dans le but, d'une part, de maintenir un financement égalitaire entre les divers maîtres d'ouvrage et, d'autre part, d'affirmer notre volonté politique, c'est dans ce cadre que l'Assemblée départementale, lors du budget primitif 2000, a validé le principe de conserver un taux global d'intervention, y compris la participation de l'Agence de l'eau :

- 45 % pour les réseaux,
- 48 % pour le traitement.

seules les opérations jugées prioritaires par le Conseil Général dans le cadre de ses politiques (contrat de rivière, périmètre de protection...) pouvant faire l'objet de déplafonnements.

L'Assemblée a donné compétence à la commission permanente pour réaliser ces ajustements.

Vous trouverez ci-après :

**I - LES OPERATIONS INSCRITES EN PROGRAMMATION 2003,**

**II - LE PROGRAMME DE L'AGENCE DE L'EAU,**

**III - LES MONTANTS DEFINITIFS D'INTERVENTION,**

**IV - LES PROPOSITIONS D'INTERVENTION,** qui selon le cas sont à prélever sur :

- a) les crédits départementaux,
- b) les crédits d'Etat (FNDAE).

**I - OPERATIONS INSCRITES EN PROGRAMMATION 2003**

MAITRE D'OUVRAGE	PROGRAMME	OPERATIONS		SUBVENTIONS (PRINCIP.+ COMPL.)		DECISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE
		Nature des travaux	Dépense subventionnable	Taux en %	Montant	
<b><u>Communes de :</u></b>						
Albias	FNDAE	réseau	100 000	45	<b>45 000</b>	14/04/03
Bardigues	FNDAE	station	42 626	48	<b>20 461</b>	14/04/03
Bardigues	FNDAE	réseau	19 585	45	<b>8 813</b>	14/04/03
Campsas	FNDAE	réseau	300 000	45	<b>135 000</b>	16/02/04
Comberouger	FNDAE	réseau	35 063	45	<b>15 778</b>	14/06/04
Dunes	FNDAE	réseau	25 470	45	<b>11 461</b>	14/04/03
Finhan	FNDAE	réseau	72 000	45	<b>32 400</b>	14/04/03
Genebrières	FNDAE	station	63 000	48	<b>30 240</b>	16/02/04
Genebrières	FNDAE	réseau	66 500	45	<b>29 925</b>	16/02/04
Labourgade	FNDAE	station	96 050	48	<b>46 104</b>	11/04/05
Labourgade	FNDAE	réseau	231 950	45	<b>104 377</b>	11/04/05
Lafrançaise **	Département	stations	868 250	48	<b>* 399 075</b>	

MAITRE D'OUVRAGE	PROGRAMME	OPERATIONS		SUBVENTIONS (PRINCIP.+ COMPL.)		DECISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE
		Nature des travaux	Dépense subventionnable	Taux en %	Montant	
		et réseaux <i>1<sup>ère</sup> tranche</i>	347 750	et 45	* 168 800	28/02/05
Lamothe-Capdeville	FNDAE	réseau	61 500	45	27 675	14/04/03
Larrazet	FNDAE	station	17 027	48	8 173	14/04/03
Lavit-de-Lomagne	FNDAE	réseau	81 833	45	36 824	14/04/03
Montbeton	FNDAE	réseau	105 000	45	47 250	14/04/03
Nègrepelisse	Département	station	50 000	48	24 000	16/02/04
Puylagarde	Département	réseau	55 000	45	24 750	14/04/03
Savenes	Département	réseau	38 243	45	17 209	14/04/03
Saint-Sardos	Département	station et réseau	600 000	48 et 45	*279 690	
<b>Syndicats des eaux :</b> Montpezat/Puylaroque Commune de Cayriech	FNDAE	réseau	39 000	45	17 550	20/09/04
<b>TOTAL</b>	.....		<b>2 968 097</b>		<b>1 361 755</b>	

\* subventions versées en annuités.

\*\* Compte tenu de l'étalement des travaux, la commune de Lafrançaise a demandé à ce que son dossier, bénéficiant de subventions en annuités puisse être scindé.

## II - NOUVELLES OPERATIONS APPROUVEES PAR L'AGENCE DE L'EAU :

MAITRE D'OUVRAGE	NATURE TRAVAUX	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	MONTANT SUBVENTION
Lafrançaise	Station et Réseau (2ème tranche)	316 900	79 225 (25%)
Saint-Sardos	Station (tranche1) et Réseaux (lotissement et transfert)	150 000	37 500 (25 %)
<b>TOTAL</b>		<b>466 900</b>	<b>116 725</b>

### III - MONTANTS DEFINITIFS D'INTERVENTION PROPOSES :

MAITRE D'OUVRAGE	NATURE TRAVAUX	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	MONTANT SUBVENTION
Lafrançaise	Station et Réseau (2ème tranche)	373 500	92 900
Saint-Sardos	Station (tranche1) et réseaux (lotissement et transfert)	600 000	242 190
<b>TOTAL</b>		<b>973 500</b>	<b>335 090</b>

\* Subventions en annuités

### IV - RECAPITULATIF DES PROPOSITIONS D'INTERVENTION

ANNEE PROGRAMME 2003 BENEFICIAIRES	PROGRAMME DEPARTEMENTAL						PROGRAMME SUR (Ex – FNDAE)	
	PRINCIPAL Article 2041454 Fonction 61		COMPLEMENT Article 2041456 Fonction 61		EN ANNUITES Article 2041481 Fonction 01		Taux en %	Montant
	Taux en %	Montant	Taux en %	Montant	Taux en %	Montant		
Lafrançaise – Tranche 2 station et réseau					24,87%	92 900		
Saint-Sardos Station (tranche1) + Réseaux (transfert et lotissement)					40,36%	242 190		
<b>TOTAL</b>						<b>335 090</b>		

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir vous prononcer sur la proposition ci-dessus qui consiste à la substitution à la subvention en annuités du Département (Article 204181 – Fonction 61) de l'aide accordée par l'Agence de Bassin.

Par ailleurs, veuillez trouver ci-après pour information les états d'engagement des crédits correspondants aux subventions en capital.

#### Article 2041454 - Fonction 61 :

- Autorisation de programme 2003	50 976
- Engagé à ce jour	50 976
- Engagé à la Commission Permanente de ce jour	0
- Disponible	0

Article 2041456 - Fonction 61 :

- Autorisation de programme 2003	80 040
- Engagé à ce jour	80 040
- Engagé à la Commission Permanente de ce jour	0
- Disponible	0

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 16 avril 2007**

CP 07/04-27

**ASSAINISSEMENT DES AGGLOMERATIONS  
PROGRAMME 2003**

**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1<sup>er</sup> avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

**LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Décide le réajustement tel que défini dans le tableau ci-dessous qui consiste à la substitution à la subvention en annuités du département (article 204181, fonction 61) de l'aide accordée par l'Agence de Bassin :

ANNEE PROGRAMME 2003 BENEFICIAIRES	PROGRAMME DEPARTEMENTAL						PROGRAMME SUR (Ex – FNDAE)	
	PRINCIPAL Article 2041454 Fonction 61		COMPLEMENT Article 2041456 Fonction 61		EN ANNUITES Article 2041481 Fonction 01		Taux en %	Montant
	Taux en %	Montant	Taux en %	Montant	Taux en %	Montant		
Lafrançaise – Tranche 2 station et réseau					24,87%	92 900		
Saint-Sardos Station (tranche1) + Réseaux (transfert et lotissement)					40,36%	242 190		
<b>TOTAL</b>						<b>335 090</b>		

- Précise que les états d'engagement des crédits correspondants aux subventions en capital seront prélevées sur les crédits inscrits aux articles 2041454 et 2041456, fonction 61 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,